

# Urbanisme

## Aménagement du territoire

Extrait du bulletin communal de septembre 2005



### Inauguration de la « Maison du Village » à Devantave

#### ALLOCUTION DE MONSIEUR LE BOURGMESTRE, LE 29 JUILLET

Lorsqu'en décembre 1995, j'ai engagé la Commune de Rendeux dans l'opération de développement rural - mieux connue sous les initiales PCDR - , j'ignorais que la longue procédure allait s'apparenter à un marathon. Heureusement, j'ai pu apprécier l'enthousiasme et la ténacité de nos concitoyens tout au long du parcours dont nous franchissons une étape supplémentaire importante aujourd'hui.

C'est donc avec un immense plaisir que je vous accueille dans ce qui sera désormais la nouvelle salle de village de Devantave, désormais également votre salle, puisque propriété communale.



Allocution du Bourgmestre

L'ancienne salle quant à elle, avait été construite directement après la seconde guerre pour abriter les équipes de maçons venues reconstruire le village. Il était prévu que ce baraquement soit détruit au terme de la reconstruction du village. Toutefois, à la demande du prêtre de l'époque, il fut conservé au bénéfice des villageois.

50 années plus tard, vous avez jugé que la salle était devenue exiguë et inadaptée à vos besoins. Vous avez souhaité la création d'une maison de village moderne.

Ce nouveau lieu de rencontre offrirait également l'avantage de permettre une extension du cimetière - extension indispensable et urgente - compte tenu de son taux d'occupation maximum.

Il n'est pas inutile de rappeler les objectifs que nous avons assigné ensemble à ce projet :

- le soutien de la vie associative : Devantave est un des rares villages de la commune qui ne possédait pas de lieu de rencontre adapté à la vie socio-culturelle et conforme aux normes de sécurité;
- le développement d'une zone de détente et de loisirs qui favorise les activités sportives et récréatives - remplacement du chapiteau annuel lors de la kermesse villageoise;
- la mise à disposition d'un bâtiment pouvant répondre aux besoins de la population de Rendeux ;
- mise à disposition des équipements au bénéfice d'associations et des mouvements de jeunesse de passage.

Bref, permettre les activités suivantes dans des conditions optimales : kermesse annuelle, ping-pong, grands feux, soupers de village, Saint-Nicolas des enfants, enterrements, baptêmes, mariages, repas de chasse, salle de réunion,...

La salle en quelques dates clés :

- 11/12/1995 : décision du Conseil communal d'entamer l'opération de développement rural.
- 29/03/1996 : désignation du Bureau ARTAU comme auteur de projet, au terme d'un appel d'offre.
- 05/1996 à 11/1998 : diagnostic de la situation existante et présentation du PCDR à la

CLDR et à la population.

- 1999 et 2000 : identification des projets et, parmi ceux-ci, les priorités.
- 30/09/2000 : sur proposition de la CLDR, le Conseil communal adopte la liste prioritaire des projets.
- 25/04/2002 : le Gouvernement wallon approuve le PCDR. La Commune peut alors commencer à introduire des projets à faire subsidier.
- 27/06/2002 : le Conseil communal adopte la fiche-projet pour la maison de village à Devantave, réalisée par l'auteur de projet : le Bureau ARTAU.
- 24/09/2002 : signature de la convention par Monsieur le Ministre J. Happart.
- 04/06/2004 : désignation de l'adjudicataire des travaux par le Ministre.
- 03/08/2004 : début des travaux de la salle.

Montant des travaux : 338.442,71 euros TVA comprise, subsidiés à 80% (271.000 euros).

Maintenant que le bâtiment est opérationnel, nous entamerons sans tarder, la démolition de l'ancienne salle, de manière à permettre l'extension du cimetière.

La gestion de la salle sera confiée au comité des fêtes de Devantave. Une convention sera passée dans les tous prochains jours entre le Comité et la Commune, précisant les droits et devoirs de chaque partie.



Vue de l'assemblée

Je tiens à ce stade à vous féliciter pour la rigueur financière qui caractérise votre gestion depuis plus d'une cinquantaine d'années et qui vous permet, aujourd'hui, de contribuer de manière substantielle à l'ameublement de la salle (mobilier et cuisine).

Je rappelle également que les charges de gestion de la salle seront elles-mêmes à charge de ses bénéficiaires. Contrairement à une idée persistante, ce n'est pas la commune qui subvient à celles-ci.

Mesdames et Messieurs, toute entreprise engendre des esprits chagrins. Ce projet n'y a pas échappé. Quelques-uns, très rares au demeurant, n'ont en effet pas manqué au cours des 6 années écoulées, à marquer leur incrédulité sur la réalisation de ce projet (« ça ne se fera jamais »). Une fois que les travaux ont débuté, ces esprits chagrins se sont alors soudainement interrogés sur l'utilité, pour un petit village comme Devantave, de disposer d'une salle aussi spacieuse, allant même jusqu'à estimer qu'il s'agissait d'argent gaspillé.

A ces rares personnes qui n'ont participé à aucune des nombreuses réunions préparatoires à ce projet, malgré les avis en toutes-boîtes répétés, je rappellerai tout simplement deux choses.

La première, c'est que ce projet est **votre** projet. Il s'est imposé au terme d'un processus on ne peut plus démocratique qui a conduit tant les 60 membres de la CLDR que le Conseil

communal à positionner le projet dans les projets prioritaires.

Sa méthodologie est particulièrement participative – plus d'une centaine de réunions à ce jour- à telle enseigne qu'une délégation canadienne est venue s'en inspirer.

La seconde, c'est que la réalisation du PCDR était inscrite au menu de notre programme électoral et que nous nous y tenons, tout simplement.

Il n'est pas inutile de rappeler qu'une opération de rénovation rurale est :

*« Une opération de développement rural consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants au point de vue économique, social et culturel ».*

*Pour atteindre cet objectif, des subventions peuvent être accordées à concurrence de 80% du montant des projets, notamment pour « l'amélioration et la création de services et d'équipement à l'usage de la population ou encore pour l'aménagement et la création d'espaces publics, de maisons de village et d'autres lieux d'accueil, d'information et de rencontre ».*



Rappelons que le PCDR de Rendeux comprend une septantaine de projets dont on peut dire que 2/3 sont finalisés ou en cours de finalisation. En effet, certains de ceux-ci ont été réalisés par d'autres possibilités de subsides qui se sont présentées au fil du temps.

Par exemple, la modernisation des voiries agricoles : en 4 ans, nous avons pu moderniser une vingtaine de kilomètres de voiries en allant chercher des subsides pour plus de 450.000 euros.

Citons notamment comme projets réalisés ou en cours de réalisation du PCDR:

- service d'aides pour les personnes âgées et/ou sans moyen de locomotion
- réaffectation de l'église de Marcouray en salle de village
- rénovation d'anciennes chapelles
- aménagement de la place et du carrefour de Beffe
- sécurisation de la RN 833
- aménagement de la place de Marcourt
- réduction de la nuisance sonore et paysagère du transformateur de Marcouray
- création d'un blason pour Rendeux
- création de pistes cyclables
- aménagement du parking du local patro
- amélioration de la qualité des ruisseaux
- nettoyage des rives de l'Ourthe
- actions de sensibilisation au respect de la propreté des routes
- informations aux agriculteurs
- réfection de voiries forestières
- création de quais de chargement de bois
- restauration de l'ancien bâtiment de la laiterie de Chéoux
- achat de matériel pour la taille des haies
- aménagements de carrefours et d'endroits dangereux
- relevé et mise en valeur du petit patrimoine culturel
- aménagements du presbytère de Marcourt

- placement de pompes à eau pour les agriculteurs
- réfection de voiries agricoles

Venons-en enfin aux remerciements.

Madame Hennequin, je n'ai que des éloges à vous adresser tant votre implication dans ce projet, de sa conception au suivi du chantier, fut exemplaire. Sur le plan architectural, ce projet est un exemple de construction harmonieuse qui allie tant les contraintes modernes que les matériaux propres à notre région : la pierre et le bois.

Monsieur Jonkeau, de l'avis unanime, vous avez mené à bien la concrétisation et la coordination de notre projet avec le sérieux et un professionnalisme qui vous honorent. A travers vous, c'est l'ensemble de votre personnel que je félicite.

Remerciements également à Monsieur Christian Antoine qui a suivi le processus d'élaboration du PCDR depuis son origine et qui a cédé le relais à Monsieur Frédéric Onsmode (gestionnaires administratifs).

Madame Catherine Vanden Borre, coordinatrice sécurité et santé pour la commune.

Je souhaite enfin remercier les membres du comité des fêtes de Devantave pour leur



Remise officielle des clés par le Bourgmestre à Monsieur Théo Alié, représentant du village de Devantave